

Séance du 22 septembre 2009

<u>Date de convocation</u> :		L'an deux mil neuf, le 22 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Malestroit, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.
17 septembre 2009		<u>Etaient présents</u> : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1 ^{er} adjoint, LE QUERNEC, 3 ^{ème} adjoint, ROGER, 4 ^{ème} adjoint, LE BRETON, 5 ^{ème} adjoint, BAYON, DANY, Mmes GUERRET, THOMAS, MM. TREGOUET, LAROZE, BRIEND, CASTILLON, MONNIER, HOUeix GICQUELLO conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.
<u>Nombre de membres</u> :		
en exercice :	18	
présents :	16	
procurations :	2	
votants :	18	<u>Absents excusés</u> : Mme RIO, 2 ^{ème} adjoint qui donne pouvoir à M. LE PRIOL M. HAVART qui donne pouvoir à M. MILOUX
		<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur CASTILLON a été élu secrétaire de séance

◆ **Défibrillateur cardiaque** : étude de mise en place

Monsieur le Maire expose que les collectivités sont sollicitées pour l'installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public.

Contrairement à ce qui est souvent dit, on ne peut pas, sans réflexion préalable, procéder à des mises à disposition de défibrillateurs.

Il rappelle qu'il a transmis l'avis de Gérard Castillon, conseiller municipal qu'il avait sollicité sur ce sujet.

Il lui laisse ensuite la parole pour exposer son avis et la manière dont on peut appréhender le problème sur Malestroit.

Monsieur Castillon explique aux conseillers que c'est, en effet, un problème d'actualité pour toute les mairies et aussi un problème de santé publique, 50 000 personnes étant victimes d'arrêt cardiaque hors d'une structure hospitalière, représentant de nombreux décès dont un certain nombre pourrait être évité par la disponibilité de défibrillateurs.

De nombreuses municipalités s'équipent donc de défibrillateurs qui permettent de sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque avant l'arrivée des secours.

Il insiste bien sur le fait que la première démarche à effectuer avant d'utiliser un défibrillateur est d'appeler le SAMU.

Il propose ensuite de visionner un reportage qui avait été fait à Luçon (Vendée) par TF1 lorsque cette commune de 11.000 habitants avait mis en place des défibrillateurs.

Après le reportage il indique que le dossier est complexe et mérite une réflexion sachant que l'investissement concerne l'achat du matériel (1500 à 2500 euros HT par appareil), des supports muraux munis d'une alarme (400 à 1000 euros par boîtier suivant qu'on installe un relais téléphonique sur les services d'urgence ou non), la maintenance du matériel, les consommables (électrodes, papier à ECG), l'installation d'une signalétique pour que le matériel soit clairement visible par le public

Pour le traiter au mieux, il faudrait donc :

- étudier d'abord en commission municipale pour expliquer aux conseillers l'intérêt d'un tel équipement et savoir si les conseillers sont d'accord pour investir dans ce type d'équipement coûteux
- Une fois la décision prise d'acquérir ce type de matériel, il faut prévoir :
- un groupe de travail avec les médecins du secteur, le SAMU, les pompiers pour déterminer plus finement les besoins, notamment le nombre d'appareils et le lieu d'implantation
- Une réunion publique avec les associations, notamment les associations sportives pour expliquer le fonctionnement, une fois le matériel acquis
- Une réunion publique pour informer la population de Malestroit de l'acquisition de ce matériel et expliquer son fonctionnement.
- Une campagne d'information dans les journaux en complément des réunions publiques

En effet, ces matériels ne sont performants que si tout un chacun est capable de les utiliser sans personnel médical ou paramédical, et donc si une information est délivrée auprès du public.

Pour terminer il précise qu'il n'y a pas d'obligation légale mais que de plus en plus de villes sont sollicitées pour la mise en place de ce dispositif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander à la commission "santé" de lancer une étude et une concertation avec les principaux partenaires pour la mise en place à Malestroit d'un dispositif de défibrillateurs accessibles au public.

◆ **Acquisition de bâtiment** : rue du Général de Gaulle

(Christian Laroze, intéressé à l'affaire étant sorti de la salle)

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière séance, l'acquisition de l'immeuble de la rue du Général de Gaulle anciennement "Malestroit Bureautique" avait été évoquée.

La commission "urbanisme" avait, en effet, proposé de démolir cette verrière dans le centre ancien et de réaliser en remplacement une placette.

Il précise qu'il avait émis des réserves sur cette acquisition en raison de l'immeuble d'habitation en très mauvais état qui nécessiterait des travaux lourds de réhabilitation.

Il indique que le propriétaire joint par téléphone la semaine dernière a signalé qu'il avait décidé de ne pas inclure dans la vente la partie "habitation".

Dans ces conditions, seule la partie commerciale serait vendue pour une somme de 130.000 euros.

Une demande d'estimation a été faite au service des domaines.

Sachant qu'un acquéreur est déjà sur les rangs pour créer une activité commerciale, il demande au conseil de se positionner rapidement.

Il attire l'attention des conseillers sur la difficulté pour la commune de se lancer à court terme dans un projet de réhabilitation (démolition, placette...) qui a été envisagé.

Si la commune se porte acquéreur, il s'agira donc d'une réserve foncière dans l'attente d'un projet mûrement réfléchi pour ce secteur.

En attendant, la commune pourrait louer à titre précaire pendant 23 mois ce local commercial.

Il demande donc au conseil, s'il souhaite se porter acquéreur de cet immeuble, de l'autoriser à négocier au mieux des intérêts de la commune cette acquisition.

Bertrand Dany se prononce pour l'acquisition du bâtiment commercial dans le but de valoriser le patrimoine de la commune et de s'inscrire dans la démarche de réhabilitation du centre ville. C'est une acquisition importante dans le cadre de notre dossier des « petites cités de caractère »

Bruno Gicquello demande s'il s'agit bien d'une priorité compte tenu des projets en cours et se pose la question de savoir si la ville a les moyens de se porter acquéreur de ce bâtiment.

Jean-François Le Quernec précise que l'architecte Conseil de la DDEA du Morbihan, avec qui il a fait le tour du centre historique, préconise l'acquisition de cet immeuble pour faire disparaître cette verrue.

Evelyne Guerret souligne que la mise en valeur de cet espace sera un atout supplémentaire pour la réhabilitation de la partie habitation par le propriétaire.

Pierrick Houeix demande s'il y a un vrai commerce en projet sur ce bâtiment. Il précise que Malestroit manque de commerces de Centre ville et se pose la question de savoir si il est opportun de chasser un commerçant.

Bernard Miloux confirme que le projet est sérieux et presque finalisé.

Gildas Roger propose de négocier avec le commerçant intéressé un bail commercial à 23 mois, ce qui permettra de mettre le pied à l'étrier du commerçant, et lui donner le temps de trouver un local commercial dans la ville, le temps aussi pour la ville d'élaborer un projet réfléchi et concerté sur le devenir de cette acquisition.

Il suggère de négocier avec le propriétaire et le commerçant, et, en cas d'échec de préempter le bâtiment.

Evelyne Guerret précise que la valorisation de ce secteur, son articulation avec le Bâtiment Saint Anne sont aussi un élément susceptible d'attirer des commerces dans le centre ville de Malestroit.

Bruno Gicquello suggère de laisser la priorité au commerce.

Bertrand Dany précise que pour le projet d'aménagement il y a des subventions.

André Briend et Jean-Loup Tregouet se prononcent fermement pour l'acquisition du bâtiment par la ville.

Jean-François Le Quernec et Gérard Castillon précisent que l'acquisition de foncier bâti de ce type peut, à la demande de la commune, être portée par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne récemment constitué, ce qui permet d'acheter le bâtiment sans engager immédiatement les finances de la ville.

Bertrand Dany et Gérard Castillon précisent cependant que la somme à investir pour l'acquisition paraît compatible avec le budget de la ville.

Gérard Castillon précise qu'il s'agit d'une opportunité pour la ville qu'il ne faut pas laisser passer et qui ne se reproduira pas. "Nous avons l'opportunité de valoriser le centre ville, ne gâchons pas cette chance".

Après délibération, le conseil municipal décide par 16 voix Pour (une abstention de Bruno Gicquello) d'autoriser le Maire à négocier avec le propriétaire pour l'acquisition par la commune de ce bâtiment de la rue du Général de Gaulle et de faire usage de son droit de préemption si nécessaire.

♦ **Finances et personnel communal :**

- Frais de déplacement du personnel sur le territoire de la Commune

Monsieur le Maire explique que, sur demande de la trésorerie, et en application des textes, le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant le remboursement des frais de déplacements effectués sur le territoire communal.

Cette délibération est exigée, en plus de l'ordre de mission correspondant.

Les déplacements effectués sur le territoire de la commune concernent plus particulièrement Monsieur et Madame THINOT, qui ont un ordre de mission permanent, et sont amenés à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel entre le gîte et le camping, ou dans certains petits commerces.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser les frais des agents, munis d'un ordre de mission, qui utilisent leur véhicule personnel sur le territoire communal dans le cadre de leur travail.

- Frais de déplacement des conseillers municipaux

Monsieur le Maire expose que, jusqu'à présent, la commune rembourse les frais de déplacements pour les conseillers municipaux qui participent à des réunions dans une commune située à plus de 35 Kms de Malestroit.

Compte tenu de la fréquence des réunions à Ploërmel, Josselin....Il est proposé de rembourser les frais de déplacement pour les réunions qui se tiendront hors du territoire de la Communauté de Communes.

Il rappelle que les frais de déplacements, lorsque les conseillers utilisent leur véhicule pour se rendre à une réunion, ne sont remboursés que s'il y a eu un ordre de mission signé par le Maire ou un adjoint.

Cet ordre de mission, outre le fait de permettre le remboursement des frais de déplacement, permet aussi à l'assurance de la commune de se substituer à celle du véhicule pour tout sinistre survenant au cours de la mission.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser les déplacements des conseillers municipaux hors du territoire de la communauté de communes sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission signé par le Maire ou l'un des adjoints.

- Changement de grade adjoint administratif : ratio promus-promouvables

Monsieur le Maire indique qu'il a transmis aux conseillers une note expliquant la délibération à prendre pour permettre à Bérengère Jan d'être nommée au grade d'adjoint administratif de première classe suite à sa réussite à l'examen professionnel.

Comme il est précisé sur la note explicative, il n'y a pas d'incidence financière immédiate puisque l'agent est nommé à l'indice égal ou immédiatement supérieur mais cela lui permet de bénéficier d'une échelle indiciaire plus intéressante à long terme.

André Briend précise qu'il est normal de valoriser les personnes qui s'investissent dans leur travail et font des efforts de formation. Le travail de l'Etat-civil est lourd et nécessite une expertise. Il se montre donc très favorable à la proposition. L'ensemble du Conseil municipal l'approuve.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en lieu et place du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe occupé par Mlle Bérengère Jan et de fixer le ratio promus-promouvables à 100 % pour l'année 2009.

- Convention avec le collège Saint Julien : utilisation installations sportives

Le directeur du Collège Saint Julien a demandé que soit revue la convention entre le collège et la commune permettant à quelques associations d'utiliser les installations sportives de Saint Julien en contrepartie d'une participation financière annuelle et de l'entretien du terrain de foot.

Les conseillers municipaux ont reçu le projet de nouvelle convention avec Saint Julien ainsi que le précédent.

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean Le Priol, adjoint aux sports, pour des explications complémentaires.

Jean Le Priol précise que cet accord permet de donner satisfaction aux associations sportives qui n'ont pas assez de créneaux d'occupation dans les installations sportives communales.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne un avis favorable à la nouvelle convention entre la commune et le collège Saint Julien pour l'utilisation des installations sportives de cet établissement scolaire et pour les associations sportives dûment agréées par la commune.

En contrepartie de cette mise à disposition, la commune versera une participation financière annuelle de 300 euros et assurera la tonte de la pelouse du terrain de sports.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec le collège Saint Julien.

Convention avec le Centre de Gestion : calcul des allocations chômage

Une note expliquant la nécessité de passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour calculer les indemnités de chômage des agents titulaires pouvant en bénéficier dans certains cas a été transmise aux conseillers.

Monsieur le Maire précise que la commune cotise aux ASSEDIC pour les agents non titulaires. Par contre pour les agents titulaires, il est très rare que ceux-ci aient à bénéficier de la perte d'emploi, c'est pourquoi il n'y a pas d'obligation de cotiser aux assurances chômage.

Actuellement c'est le cas particulier de Madame Le Parc qui a démissionné de son poste pour suivre son mari muté en Guadeloupe qui oblige la commune à lui verser des indemnités en lieu et place de l'ASSEDIC tant qu'elle ne retrouve pas d'emploi et selon les mêmes règles que les bénéficiaires des ASSEDIC.

C'est le premier cas à Malestroit.

Le calcul de ces indemnités étant très complexe, le centre de gestion propose une convention pour faire ce calcul moyennant une participation financière de 228 € par dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

- Placement à la Trésorerie : reconduction

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, lors de sa séance du 31 mars 2009, de placer pour 3 mois minimum au taux de 1% une somme de 769.000 € versée par le SIGAPC et provenant entre autres de la vente de terrain à Super U.

Il propose au conseil municipal de lui donner pouvoir pour prolonger ce placement au Trésor Public tant que ces fonds ne seront pas utiles à la trésorerie de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner pouvoir au Maire pour placer des fonds provenant de la vente de terrain à Super U au Trésor Public dans la limite d'un montant de 769.000 € et en fonction de besoins en Trésorerie de la Commune.

◆ **Travaux**

- Travaux de voirie 2009 : demande de subvention au Conseil général

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal a voté des crédits pour réaliser des travaux sur la voirie communale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 20 % sur un montant minimum de travaux de 16.000 euros hors taxes pour l'année 2009 dans le cadre du programme départemental d'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale et rurale.

- Travaux de voirie 2010 : demande de subvention au Conseil général

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 20 % sur un montant minimum de travaux de 16.000 euros hors taxes pour l'année 2010 dans le cadre du programme départemental d'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale et rurale.

◆ Questions diverses

- Lotissement des Gaudinaies : cession gratuite de 2 parcelles et classement dans la voirie publique.

(Christian Laroze, intéressé à l'affaire étant sorti de la salle)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 21 juillet dernier, le conseil municipal a décidé d'accepter la rétrocession par la société SOCOBRET de 2 parcelles situées sur la voie publique qui mène au lotissement des Gaudinaies et après l'enquête publique règlementaire.

En préparant le dossier d'enquête publique, Monsieur Olivier s'est aperçu qu'une loi de 2005 avait modifié les textes et que, dorénavant, les parcelles qui sont déjà ouvertes à la circulation publique peuvent être classées dans la voirie publique sans enquête préalable.

Il est donc demandé au conseil d'accepter la rétrocession desdites parcelles et de les intégrer directement dans la voirie publique.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la rétrocession à titre gracieux des parcelles AX n° 71 et 72 appartenant à la SOCOBRET
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces y afférent en l'étude de Maître LAROZE, notaire à Malestroit.
- D'intégrer ces deux parcelles dans la voie communale des Etrelots

- Square des anciens combattants

Monsieur le Maire explique que les associations d'anciens combattants ont souhaité qu'un espace public rappelle le sacrifice de tous les anciens combattants et proposent que cet espace sur lequel est édifié le monument aux morts soit nommé "Square des Anciens combattants".

Il précise que des devis sont en cours pour les différentes possibilités de 2 panneaux en granit en essayant de trouver une solution qui se rapproche de l'esprit du monument aux morts.

Il souhaiterait que l'inauguration de cette place puisse se faire pour les cérémonies du 11 novembre prochain.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition du Maire.

Daniel Le Breton profite de ce sujet pour signaler des actes d'incivilités qui sont inadmissibles : Des personnes laissent leur détritus au pied des bancs, alors qu'il y a plusieurs vide ordures disponibles à moins de 20 mètres. Il pose la question de savoir comment faire pour y remédier.

Evelyne Guerret approuve et dit que ce sont des petites choses comme cela qui agacent beaucoup de monde dans Malestroit et insiste pour que des mesures soient prises visant à faire disparaître ces nuisances.

D'aucuns suggèrent une information ciblée auprès des Etablissements scolaires et une information de la Police Municipale auprès des usagers aux heures stratégiques.

Bernard Miloux approuve mais pense qu'il faut être très prudent, qu'il faut faire de la pédagogie, afin que la démarche soit perçue positivement et ne soit pas prise pour du harcèlement.

- Vœu en faveur de la réunification de la Bretagne

Monsieur le Maire expose qu'il a transmis aux conseillers un courrier et des explications sur la proposition de vœu en faveur de la réunification de la Bretagne historique.

Evelyne Guerret précise que la Bretagne a une forte identité pour ses habitants et est, pour les jeunes notamment, une valeur dans laquelle ils se reconnaissent.

C'est un facteur de cohésion, de lien et de liant social entre les générations, source de manifestations culturelles ou festives.

L'identité Bretonne crée une dynamique, une image de marque très positive et valorisante pour sa population. Elle se montre donc très favorable à la proposition.

Gérard Castillon précise que c'est une opportunité, dans le cadre des propositions faite au gouvernement par Monsieur Balladur, qu'il faut absolument appuyer, pour des raisons historiques évidentes et pour renforcer le poids de la Région Bretagne au plan national.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal de Malestroit :

1. **exprime** son intérêt pour le débat créé autour de la perspective de recombinaison de certains territoires régionaux à l'occasion de la présentation du rapport Balladur sur la réforme territoriale, et **considère** que cette perspective répond bien au cas de la Bretagne puisque le retour de la Loire-Atlantique dans sa région d'origine est une revendication toujours très forte et que dans les enquêtes d'opinion réalisées ces dernières années, la grande majorité des habitants des cinq départements bretons exprime le souhait de cette réunification.
2. **participe** par l'adoption de cette délibération à une expression collective et solennelle des conseils municipaux des 5 départements bretons en faveur de la Réunification administrative de la Bretagne.
3. **appelle** le Président de la République, le gouvernement et les parlementaires de toutes sensibilités politiques à prendre les initiatives nécessaires pour qu'à l'occasion du prochain débat parlementaire sur la réforme territoriale soient trouvées les solutions politiques, juridiques et administratives afin de permettre la réunification de la Bretagne,
4. **invite** parallèlement les élus régionaux, départementaux et municipaux, les représentants consulaires et syndicaux, les responsables économiques et associatifs, les citoyens des actuelles régions Bretagne et Pays de la Loire, à échanger et à débattre, pour faciliter :
 - d'une part, la réunification de la Bretagne avec ses cinq départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Loire Atlantique et Morbihan) afin de lui donner tous les atouts nécessaires au sein de l'Union Européenne, avec une identité et une vitalité plus grandes et un potentiel économique et social plus fort,
 - et d'autre part, l'affirmation de nouvelles régions limitrophes qui devront être définies dans le cadre d'une large réflexion associant tous les acteurs concernés afin que soient trouvés pour chaque territoire de nouveaux équilibres, une plus forte cohérence et de solides perspectives de développement économique, social et humain.

Dans l'intérêt des habitants et des acteurs économiques et sociaux des régions du Nord-Ouest, la nouvelle architecture régionale devra évidemment permettre, autant que nécessaire, la poursuite et le renforcement des coopérations interrégionales de proximité.

◆ Informations diverses

- Contrôle des branchements d'assainissement

Jean Le Priol, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement, à la demande du Maire, donne des informations concernant une campagne de contrôle des branchements d'assainissement.

Il expose que des apports importants d'eaux sont constatés à la station d'épuration en période de pluies (de 1 à 3).

Il faut donc prendre des mesures. Dans certains secteurs identifiés correspondant à 700 foyers, des contrôles vont être effectués par une société de Pleucadeuc (fumigènes, enduits colorants, contrôle visuel).

Il précise que chaque occupant sera prévenu personnellement de ces essais qui seront effectués entre fin 2009 et début 2010.

Les résultats de ces essais permettront d'établir la liste des branchements à revoir.

André Briend demande que le secteur du Jaugan soit inclus et soit informé rapidement puisqu'il sera le premier concerné.

Jean Le Priol propose qu'une réunion des habitants du Jaugan soit faite en novembre.

- Mise en ligne du site internet

Le site internet de la ville de Malestroit est en ligne actuellement sans être accessible par un moteur de recherche.

Gildas Roger en charge ce dossier donne quelques explications et une démonstration en direct est projetée en fin de réunion au conseil municipal.

- Fête médiévale

Monsieur le Maire signale que les conseillers municipaux se sont fortement impliqués dans la fête médiévale notamment en étant costumés pendant les festivités.

Il les remercie et leur demande leur sentiment sur cette fête telle qu'ils l'ont vécue.

Les conseillers sont unanimes pour admettre la réussite de ces festivités et notent tous la qualité des prestations et le côté pédagogique qui a permis au public jeune et moins jeune de comprendre la vie au moyen-âge.

Evelyne Guerret et Gérard Castillon se montrent impressionnés sur la réussite de cette manifestation et des retombées positives pour la Ville de Malestroit en terme de tourisme et de notoriété.

L'événement a été largement diffusé dans la presse écrite et a donné lieu à de très beaux reportages de FR3. Ils expriment le souhait que cet événement puisse se renouveler à l'avenir.

Un seul regret est noté par Gérard Castillon, compte tenu de l'affluence, c'est le fait de ne pas toujours pouvoir voir les spectacles pour les personnes des derniers rangs, les enfants et les handicapés.

Il pose la question de savoir si il ne serait pas judicieux, lors d'une prochaine édition de prévoir des gradins.

Bernard Miloux confirme ce fait mais souligne le coût prohibitif de l'installation de gradins. Il signale que certains endroits du terrain de la digue, en légère pente pourraient permettre de pallier cet inconvénient.

Il souligne l'importance de tirer les enseignements de cette manifestation avec l'association Pendragon, l'association des Médiévales de Malestroit, pour améliorer une prochaine édition.

Outre l'intérêt touristique, l'animation de la ville, la promotion de la Ville, Monsieur le Maire souligne aussi l'importance de cette manifestation en termes d'économie locale et souhaite que cette manifestation soit renouvelée à l'avenir.

Le conseil est également unanime pour que cette expérience soit renouvelée.

- Adhésion de Pleucadeuc à la CCVOL

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'adhésion de la commune de Pleucadeuc à la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux.

Il précise que c'est un grand soulagement car il s'est fortement impliqué depuis 6 mois pour apporter des arguments en faveur de la venue de Pleucadeuc pour renforcer l'attractivité et la cohérence de la Communauté de Communes.

Il signale que les communes de la CCVOL seront appelées prochainement à se prononcer officiellement sur l'adhésion de Pleucadeuc.

Sans vouloir anticiper sur le vote du conseil municipal de Malestroit qui s'est déjà exprimé sur le sujet, il espère que les autres communes de la CCVOL se prononceront comme Malestroit favorablement afin d'accueillir comme il se doit une commune du bassin de vie de Malestroit qui a eu un choix difficile à faire compte tenu de son passé au sein des structures intercommunales du Pays de Questembert.

- Stationnements sur la Place du Docteur Queinnec

Monsieur le Maire expose que le stationnement sur la place du Docteur Queinnec devient de plus en plus difficile alors que des places sont disponibles sur le parking des Augustines et du cinéma.

Cet été, une opération visant à sensibiliser les riverains de la place et notamment les commerçants, cabinets divers et administrations a été organisée à l'initiative de Jean Le Priol.

Les commerçants et employés des commerces et autres professionnels ont été invités à se garer sur le parking des Augustines et celui du cinéma et cela a permis de laisser des places disponibles tous les jours pendant l'été.

Il indique que si la commune souhaite que les clients viennent dans le centre de Malestroit il faut leur laisser le maximum de places et il est vraiment anormal que la majorité des places soient bloquées toute la journée par des professionnels ou leurs employés qui stationnent souvent devant leur lieu de travail empêchant l'accès de la clientèle.

La commission sécurité s'est réunie à sa demande pour étudier la mise en place de zones bleues sur le pourtour de la place du Docteur Queinnec.

Il précise que, même si la mise en place de la réglementation en matière de police est de sa compétence exclusive, il lui a paru normal de demander l'avis du conseil avant de prendre les arrêtés.

Il laisse ensuite la parole à Jean Le Priol qui a piloté cette réunion d'en faire le compte-rendu.

Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de la mise en place de ces zones bleues dans le pourtour de la place du Docteur Queinnec.

Quelques points annexes sont évoqués à propos de cette place comme la nécessité de replanter des arbres (Bertarand Dany), ou mettre des bacs à fleurs (Daniel LE BRETON), prévoir quelques points de verdure pour améliorer l'esthétique défectueuse de la place (Evelyne Guerret).

Bernard Miloux signale qu'il faut optimiser le stationnement et prévoir notamment un stationnement en épis qui permettrait ces aménagements et optimiserait le nombre de places. Il souligne l'importance de faire des simulations sur site pour optimiser ces aménagements.

Jean François Le Quernec approuve et pense qu'il faut aussi demander l'avis du CAUE pour l'aménagement de la place.

Bruno Gicquello propose d'installer un panneau d'information électronique.

Il lui est répondu qu'en dehors de l'aspect inesthétique pour une Petite cité de Caractère, le coût élevé d'un tel équipement ne permet pas à Malestroit de penser à cette installation.

- Agissements violents d'un individu sur Malestroit

Monsieur le Maire signale que les conseillers ont entendu parler d'un individu jeune dont le comportement agressif sur Malestroit commence à être connu.

Dernièrement c'est un pompier qui en a été victime lors d'une intervention pendant les festivités médiévales.

Il informe le conseil qu'il a transmis un courrier au Procureur de la République pour lui faire part de l'exaspération des élus et de la population face à ce type de comportement inadmissible.

Il ajoute qu'il espère que la justice fera en sorte de mettre fin aux agissements de cet individu afin que le calme revienne dans la cité.

♦ **Ouverture à toutes propositions :**

- Avenir de La Poste

André Briend demande si la commune a reçu une demande de référendum à organiser pour défendre le statut public de la Poste.

Il lui est répondu par la négative.

André Briend souligne l'intérêt pour les communes rurales de rester très vigilantes dans la défense des services publics et de proximité.

Il reçoit l'approbation de l'ensemble des conseillers.

- Bassins d'orage derrière l'hôpital

Evelyne Guerret fait part de l'inquiétude des riverains quant à la profondeur des bassins et la présence de nombreuses sources dans ce secteur.

Jean-François Le Quernec indique qu'il est régulièrement présent sur site afin d'assurer le suivi des travaux.

Il précise que pour l'instant seule l'entreprise de terrassement a travaillé et que le paysagiste va ensuite, comme prévu, modeler les terrains pour atténuer cette impression de profondeur.

Il indique par ailleurs qu'il est toujours en contact avec les riverains et ne manque pas de prendre en compte leurs observations ou suggestions.

Evelyne Guerret demande si le site sera grillagé.

Jean-François Le Quernec répond que le bassin proche de l'hôpital, qui est effectivement le plus profond, sera aménagé dans son pourtour pour assurer la sécurité.

Bernard Miloux rappelle que ce projet a fait l'objet d'une enquête publique préalable puis a été validé par le conseil municipal.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les conseillers et le public de leur attention et leur souhaite une bonne fin de soirée.